



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E110005

VALABLE JUSQU'AU 13/01/2024

ÉDITÉ LE 28/11/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/03/2007

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 498 215 680 00030

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3306930

Assurance Responsabilité Travaux :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1866767 RB5
301937733

Assurance Responsabilité Civile :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1866767 RB5
301937733

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : CHEREAU VINCENT

6 IMPASSE DU CORMIER
72230 GUECELARD

Téléphone : 02 43 21 95 94

Portable : 06 82 15 68 40

Fax :

Site Internet :

E-mail : vchereau@laposte.net

Responsabilité légale :
CHEREAU VINCENT CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/01/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/12/2020
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	16/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.